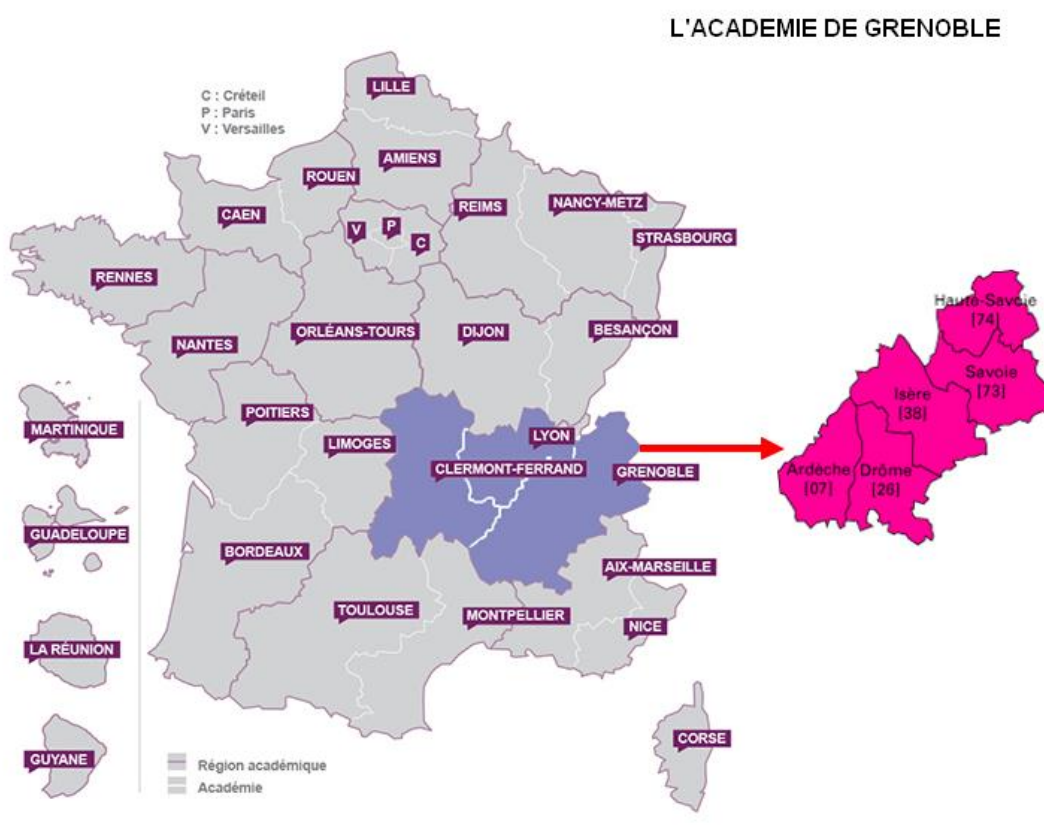


ASSISTANT DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE Premier degré

Rentrée scolaire 2018

Vous venez d'être nommé(e) **assistant(e) de langue vivante étrangère** dans l'**académie de Grenoble**. Les responsables de cette académie sont heureux de vous accueillir et vous souhaitent la bienvenue.



L'**académie de Grenoble** appartient à la **Région académique Auvergne-Rhône-Alpes**. Une **académie** est une division administrative du territoire français, placée sous l'autorité d'un **Recteur** qui représente le **Ministre**.

L'**académie de Grenoble** est vaste, elle se compose de cinq départements - **Ardèche 07, Drôme 26, Isère 38, Savoie 73, Haute Savoie 74** - qui offrent des réalités et des conditions de vie très variées. Elle comprend plusieurs grandes villes, et deux universités, l'UGA et l'Université de Savoie, avec des campus à Grenoble, Chambéry, Annecy et Valence.

A Grenoble on trouve également le siège principal de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPÉ). A Grenoble et dans les grandes villes, il y a aussi des Grandes Ecoles d'ingénieurs et de management.

Chaque **département**, sous la responsabilité d'un Inspecteur d'Académie (DASEN), est découpé en **circonscriptions** sous la responsabilité d'un Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN).

Dans chaque département, on trouve un **Conseiller pédagogique chargé des langues vivantes (LVE)** qui sera un de vos interlocuteurs. Dans certains départements, **ces conseillers pédagogiques chargés des**

langues vivantes ont des relais dans les circonscriptions : des chargés de mission langues ou des conseillers pédagogiques (CPC) qui accueillent en circonscription.

Vous interviendrez dans une ou plusieurs écoles d'une circonscription. Dans ces écoles, vous travaillerez directement avec les Directeurs/Directrices d'écoles et les Professeurs des écoles.

❖ L'organisation de l'enseignement des langues vivantes dans le système scolaire français :

- Premier degré : écoles

Cycle 2 apprentissages fondamentaux	Cycle 3 consolidation
6 ans : C.P. (cours préparatoire)	
7 ans : C.E.1 (cours élémentaire 1 ^{ère} année)	9 ans : C.M.1 (cours moyen 1 ^{ère} année)
8 ans : C.E.2 (cours élémentaire 2 ^{ème} année)	10 ans : C.M.2 (cours moyen 2 ^{ème} année)

☞ L'enseignement d'une langue vivante est développé à partir de la classe de **C.P.**

- Second degré : collège et lycée

Collège - Cycle 3 consolidation	Lycée - cycle de détermination
11 ans : classe de 6^{ème} (continuité CM1 & 2)	15 ans : classe de seconde
Collège - Cycle 4 approfondissements	Lycée - Cycle terminal
12 ans : classe de 5^{ème}	16 ans : classe de première
13 ans : classe de 4^{ème}	17 ans : classe de terminale
14 ans : classe de 3^{ème}	<u>Examen</u> : baccalauréat général, technologique ou professionnel
<u>Examen</u> : diplôme national du brevet	

☞ Au collège, les élèves poursuivent l'apprentissage de la *première langue*, commencé dans le premier degré. Ils étudient une *deuxième langue* à partir de la 5^e et, parfois, dès la 6^e. L'étude de ces langues se poursuit en lycée. Certains élèves ont la possibilité d'apprendre une *troisième langue vivante* à partir de la classe de seconde.

- Les postes d'assistants de langues à la rentrée 2018 :

	ALLEMAND	ANGLAIS	ARABE	CHINOIS	ESPA- GNOL	ITALIEN	PORTUGAIS	RUSSE
1^{er} degré	5	51	0	0	1	6	0	0
2d degré	26	97	1	1	38	27	1	3
TOTAL 257	31	148	1	1	39	33	1	3

Quelques postes (allemand, anglais, arabe et portugais) sont inter-degrés.
Autre LVE enseignée dans l'académie : japonais.

Pour préparer votre arrivée et vous aider dans vos démarches

❖ Dès réception de votre dossier et avant d'arriver en France :

➤ Important :

Sur votre arrêté de nomination, vous trouverez les expressions suivantes :

- **Adresse d'affectation** : c'est la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) qui indique votre département d'affectation.

- **Est rattaché(e) administrativement à** : c'est le nom et l'adresse de l'Inspection de l'éducation nationale (circonscription) dont vous dépendez et que vous devez contacter.

- **Pour y exercer à titre principal à** : c'est le nom et l'adresse de votre école principale, celle à laquelle vous êtes rattaché.

➤ Pour vous aider, consultez :

✓ Le site national : <http://www.ciep.fr/assistants-langue-france> et les sites Internet indiqués dans « Le guide de l'assistant de langue en France » édité par le CIEP.

✓ La rubrique académique pour les assistants : <https://interlangues-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/assistants>

✓ Des sites départementaux sur lesquels vous trouverez les coordonnées des écoles :

Ardèche (07) : <http://www.ac-grenoble.fr/ia07/spip/>
 Drôme (26) : <http://www.ac-grenoble.fr/ia26/spip/>
 Isère (38) : <http://www.ac-grenoble.fr/ia38/siteiaspip/>
 Savoie (73) : <http://www.ac-grenoble.fr/ia73/spip/>
 Haute Savoie (74) : <http://www.ac-grenoble.fr/ia74/spip/>

➤ Prenez rapidement contact avec :

✓ L'inspection de l'Education Nationale de votre circonscription d'affectation et le conseiller pédagogique de langues vivantes étrangères (LVE).

Contacts utiles : commencez toujours par contacter les conseillers pédagogiques.

Département	Services administratifs	Conseiller pédagogique LVE
Ardèche (07)	ce.ia07-Disco@ac-grenoble.fr	Emmanuelle.Melixcausse@ac-grenoble.fr
Drôme (26)	ce.26i-scolarite@ac-grenoble.fr	Stephanie.Cheron@ac-grenoble.fr
Isère (38)	ce.38i-drh-iatoss@ac-grenoble.fr	Nicolas.Picod@ac-grenoble.fr Olivier.Baltassat@ac-grenoble.fr
Savoie (73)	ce.dsden73.cpdive@ac-grenoble.fr ce.ia73-div1-moyens@ac-grenoble.fr	Veronique.Nicorosi@ac-grenoble.fr
Haute-Savoie (74)	ce.dsden74.cpdive@ac-grenoble.fr ce.ia74-divel@ac-grenoble.fr	(Nomination en cours)

ATTENTION : Entre le 7 juillet et le 3 septembre les écoles sont fermées, ce sont les vacances scolaires. Prenez contact le plus rapidement possible.

➤ **Pensez aux questions matérielles :**

- ✓ En principe, les écoles primaires ne peuvent pas vous loger. Les loyers dans notre région peuvent être élevés et après le mois de juillet, il est parfois difficile de trouver un logement, surtout dans les villes universitaires. Consultez les personnes ressources (Inspection de la circonscription et conseillers pédagogiques LVE) qui pourront vous orienter ou éventuellement vous mettre en relation avec d'autres assistants avec lesquels vous pourriez envisager des colocations. Consultez également les sites Internet indiqués dans « Le guide de l'assistant de langue en France » édité par le CIEP.

➤ **Pensez impérativement aux démarches administratives que vous devrez faire :**

- ✓ Pour ces démarches, votre interlocuteur dans l'académie est : **Mme Virginie Dalla-Rosa (Rectorat DIPER E1) : virginie.dalla-rosa@ac-grenoble.fr**
- ✓ **Pour vos démarches administratives** : prévoyez plusieurs copies de vos passeports, visas, acte de naissance, arrêté de nomination, etc. **Pour faciliter les démarches d'installation**, l'idéal est de prévoir un scan de ces documents sur clé USB et de l'envoyer aux CPD LVE.
- ✓ **TRES IMPORTANT** : les assistants originaires de **pays hors Union Européenne** doivent engager **obligatoirement les démarches pour leur VISA et pour leurs papiers, dès réception de l'arrêté de nomination, avant** leur arrivée en France.

- **ATTENTION** : Si pour des raisons graves, vous deviez renoncer à votre engagement, faites parvenir une lettre de démission le plus rapidement possible à : Mme Virginie Dalla-Rosa (Rectorat DIPER E1) : virginie.dalla-rosa@ac-grenoble.fr

Pour préparer votre mission et votre formation

❖ **Avant de partir pour la France :**

- ✓ Pensez à mettre dans vos bagages des documents qui vous aideront à présenter aux élèves votre pays, votre région, vos coutumes (dépliants touristiques, journaux, livres, BD ; sur clé USB, fichiers MP3 ou MP4 de chansons, de films, et fichiers de photos, de publicités, etc.).

❖ **Après votre arrivée en France :**

- ✓ Vous serez accueilli(e) dans la circonscription par l'IEN et les conseillers pédagogiques et, dans les écoles, par la direction et les professeurs des écoles. C'est d'abord à l'IEN de votre circonscription qu'il conviendra de vous adresser pour résoudre toute question d'ordre administratif ou matériel. Les questions d'ordre pédagogique seront évoquées avec le directeur d'école, les enseignants, les conseillers pédagogiques LVE.
- ✓ Votre formation pédagogique sera assurée par les différentes inspections départementales selon un calendrier qui vous sera donné directement ou transmis dans les écoles. Cette formation sera l'occasion de faire connaissance avec d'autres assistants, de recevoir des informations et des conseils pratiques et pédagogiques.
- ✓ Vous aurez la possibilité d'effectuer des périodes d'observation dans les classes avant d'intervenir auprès des élèves. Par ailleurs, vous serez invité(e) en cours d'année, à participer aux journées de formation pédagogique organisées pour les enseignants.

Bienvenue dans l'Académie de Grenoble !